



#### **INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS**

AVENUE DES LOMBARDS – BP718 – 10003 TROYES CEDEX





# PROCEDURE D'ADMISSION

Vous intégrez notre institut à la rentrée, nous vous demandons de prendre connaissance des informations suivantes et de préparer les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier.

#### **DOCUMENTS A FOURNIR AU PLUS TARD LE 2 août 2020 :**

- Attestation d'admission Parcoursup pour les candidats admis via Parcoursup OU
- Attestation de désinscription ou de non-inscription sur Parcoursup pour les candidats admis via les épreuves de sélection organisées par l'IFSI
- Photocopie du relevé de notes du BAC ou de l'attestation de réussite pour les personnes ayant passé le BAC en 2020.
- > La copie de vos diplômes universitaires (licence, master, DU, autres) ainsi que les relevés de notes impérativement.
- Photocopie recto verso de votre carte d'identité en cours de validité
- 1 photo d'identité récente (merci d'indiquer vos nom et prénom au dos)
- Attestation d'acquittement de la Cotisation Vie Étudiante et de Campus (CVEC) que vous obtiendrez à compter du 1<sup>er</sup> juillet après la création d'un compte sur <a href="https://www.messervices.etudiant.gouv.fr">https://www.messervices.etudiant.gouv.fr</a>. Les personnes en promotion professionnelle ne doivent pas s'acquitter de ces frais.

Les 5 documents sont à télécharger sur <u>www.ifsi-troyes.fr</u>, rubrique Formations et concours puis Infirmière :

- Certificat médical complété par un médecin agréé par l'Administration
- ⇒ Si vous n'êtes pas vacciné contre l'hépatite B, commencez dès maintenant la vaccination (3 injections à un mois d'intervalle), le résultat de la sérologie est obligatoire avant le premier stage. Cette vaccination est obligatoire pour entrer en formation infirmière et son efficacité est contrôlée par une sérologie. Il est impératif d'avoir un résultat > 10 UI. Les personnes non vaccinées devront donc remplir cette obligation.

L'IFSI exigera les résultats de sérologie le jour de la rentrée.

- - Varicelle
  - Coqueluche
  - o Rougeole
  - o Rubéole.

La photocopie des pages du carnet de santé concernant ces maladies, ou les certificats de vaccination, ou le résultat des sérologies sera également produite. Votre identité doit être mentionnée.

- Fiche de renseignements
- Dossier apprenant IDE
- > Fiche indemnités de stage accompagnée de la copie de votre carte grise et d'un RIB à votre nom.
- Fiche de renseignements pour affectation de stage

# PRE RENTREE ADMINISTRATIVE OBLIGATOIRE VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020

Noms <u>de A à F</u> : 8 h 30 à 10 h - <u>de G à L</u> : 9 h 30 à 10 h 30 Noms <u>de M à R</u> : 10 h 30 à 11 h 30 - <u>de S à Z</u> : 11 h 30 à 12 h 30



# Le port du masque est obligatoire

#### Un dossier = une personne, aucun accompagnant ni enfant autorisé

### **Documents à fournir**

- Assurance responsabilité civile : les étudiants doivent être garants pour l'ensemble des risques suivants concernant la responsabilité civile tant lors du stage paramédical que des trajets occasionnés par celui-ci :
  - accidents corporels causés aux tiers
  - accidents matériels causés aux tiers
  - dommages immatériels

Il vous appartient de souscrire un avenant auprès de la compagnie d'assurance qui gère votre contrat « multirisques habitation, responsabilité civile » ou celui de vos parents, ou de souscrire cette assurance le jour de la pré-rentrée : des organismes assureurs seront présents à l'IFSI en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## ⇒ Paiements à prévoir :

- o droits d'inscription universitaire : 170 € (tarif indicatif susceptible d'être modifié à la rentrée)
- o achat de 5 tenues de travail : 60 €. Le coût englobe l'achat, l'entretien et la gestion des tenues par la blanchisserie du CHT. L'essayage se fera début septembre. Pour les personnes disposant déjà de tenues (tunique + pantalon), merci de ne pas en acheter de nouvelles et d'apporter les anciennes à l'IFSI le jour de la pré-rentrée.
- o caution badge pour accès Nouveau Bâtiment d'Hospitalisation du CHT : 25 € Un seul chèque possible (255 €) pour l'ensemble libellé à l'ordre du Centre des Finances Publiques
  - o facultatif : adhésion à l'Association des Etudiants en Soins Infirmiers de Troyes (AESIT) : chèque de 5 € libellé à l'ordre de l'AESIT. Cette association œuvre pour une qualité de vie à l'IFSI et favorise des actions étudiantes au bénéfice des apprenants.

Documents à télécharger sur <u>www.ifsi-troyes.fr</u>, rubrique Formations et concours puis Infirmière.

- ⇒ Autorisation pour intervention médicale et chirurgicale
- ⇒ Droit à l'image

## **Pour information**

Bourse paramédicale: Les demandes de bourses paramédicales se feront uniquement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et par le biais d'internet à l'adresse suivante : https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr.

Aucun dossier papier ne sera transmis aux étudiants. Le dossier de demande doit être complet pour être pris en compte. Vous trouverez, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, la procédure de demande sur notre site www.ifsi-troyes.fr, onglet « Vie étudiante » puis « Les bourses ».



ATTENTION: Tout dossier incomplet le jour de la pré-rentrée ne vous permettra pas de réaliser la rentrée dans notre institut le 7 septembre 2020. De plus, toute absence le jour de la rentrée non signalée équivaut à un abandon de formation.